

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 -- Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 -- FAX (228) 21-61-07 -- LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs Etranger : Port en sus Les numéros spéciaux 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique)

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de droit moderne de première instance de Lomé, Tsévié, Kozah, Lacs, Golfe, Zio, Agou.

Suivant réquisition, n° 16433 déposée le 6 avril 1994, M. Ananou Anoumou Edoth, profession de dermatologue vénéréologiste, demeurant et domicilié à Tokoin doumassessé (Lomé), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 03 ca, situé à Lomé, Aflao-Gblinkomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par les lots nos 21 et 80 et à l'ouest par les lots n° 85 et 86.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16434 déposée le 6 avril 1994, M. Folly Messan Dahlem Ekpe Pierre, profession d'agent des PTT, demeurant et domicilié à Lomé 16, Rue Aniko Palako, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 69 ca, situé à Aného-Glidji, préfecture des Lacs et borné au nord par les lots n° 5 et 6, au sud par une rue de 14 mètres, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par la Route Anfoin-Glidji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16435 déposée le 6 avril 1994, M. Mebounou Kokouvi, profession d'agent de la BIAO, demeurant et domicilié à Lomé 74, Rue Kuévidjin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 20 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le surplus du lot n° 553, au sud par le lot n° 557, à l'est par les lots n° 554 et 555 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16436 déposée le 5 avril 1994, M. Johnson Messanvi Aziagbé, profession de médecin en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Bd de la Victoire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 67 ca, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 1922 et 1926 et à l'est par le lot n° 1929.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16437 déposée le 5 avril 1994, M. Boko F. Kossi, profession de peintre-bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé n° 1, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 51 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Abovey, et borné au nord par les lots n° 32 et 33, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16438 déposée le 5 avril 1994, Mme de Souza Afiavi, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Avénou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé, à Adidogomé Avédji, préfecture du Golfe,

connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le lot n° 757, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 760 et un lot non numéroté et à l'ouest par le lot n° 758.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16439 déposée le 5 avril 1994, M. Kuéviakoé Dovi Dunu, profession de laborantin d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé N° 1, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 05 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la Route Lomé-Kpalimé, au sud par Atagba Klutsé, à l'est par Koffi Agbényégan F. Voulé et à l'ouest par Attivor Y. Médéwodzi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kueviakoé Akuété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16440 déposée le 5 avril 1994, Mme Johnson Ayélé Nyanui Kuéviakoé, profession de Sage-Femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 97 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé, et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par Atagba Klutsé, à l'est par Atagba Klutsé et à l'ouest par Akakpo Yaovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16441 déposée le 7 Avril 1994, M. ECOUE Glikou, profession de Directeur Général de l'OTP, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 ha 32 a 20 ca, situé à Loapé, préfecture de Vo, et borné au nord par les propriétés Guidiga Etsè, Apedjogo Ablam, Wodadje Agbonoutou et Apedje, Wodadje Doublasse, Wodadje Komlan, Missihé, Wodadje Noussou, Gigniglo Djagli, au

sud par la route nationale Lomé-Vogan, à l'est par les propriétés Apedjogo et Vondoame, Vondoame Kokou, Wounzouke Amewoli, Toulassi et Kpadjaglo et à l'ouest par les propriétés Sokaye, Segnigo Amegnitou, Segnigo Djemessa, Segnigo Hounzouké, Sokaye, Missihoun Sodoli, Amouzou Missihoun, Missihoun Amoussou et Amoussou Ablam.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'OTP et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16442 déposée le 7 Avril 1994, M. ECOUE Glikou, profession de Directeur Général de l'OTP, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 ha 79 a 73 ca, situé à Kpôgamé, préfecture du Zio, et borné au nord par le parcellaire n° 21, au sud par le parcellaire n° 05, à l'est par le parcellaire n° 21 et à l'ouest par le parcellaire n° 05

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'OTP et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16443 déposée le 7 avril 1994, M. KONDO Akoli, profession de Soudeur, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Totsigan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 34 ca, situé à Aflao-Totsigan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées de 16 m chacune, à l'est par le lot n° 957 et un lot non numéroté et à l'ouest par des lots nos 955 et 961.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16444 déposée le 8 avril 1994, M. Atikpo Yao Samuel, profession d'Ingénieur en Hydrogéologie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au nord par le lot n° 09, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16445 déposée le 11 Avril 1994, M. DZREKETE Attah, profession d'Employé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 99 ca, situé à Lomé-Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 999 et à l'est par le lot n° 1002.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16446 déposée le 11 Avril 1994, M. Gbedze Atitso, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 65 ca, situé à Lomé-Aflao-Soviépé, commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la route Nationale N° 5 Lomé - Kpalimé de 40 m, à l'est par le lot n° 446 et à l'ouest par le lot n° 444.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16447 déposée le 12 Avril 1994, M. Lawson-Hétcheli Tèvi, profession de Topographe en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoè et borné au nord par le lot n° 623, au sud par le lot n° 621, à l'est par le lot n° 633 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Attiogbé Dédévi, née Agbodan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16448 déposée le 12 Avril 1994, M. Lawson-Hétcheli Tèvi, profession de Topographe en retraite,

te, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 600, à l'est par le lot n° 607 et à l'ouest par le lot n° 605.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Agbodan Tétévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16449 déposée le 11 Avril 1994, M. EDORH Ananou Sémé Botsoé, profession d'Ingénieur Sanitaire, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 01 ca, situé à Témédja, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Edjebé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ekperoua Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16450 déposée le 13 Avril 1994, Mlle OURO-AGOUDA Mollah Somuwè, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domiciliée à Nyékonakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoènyivé-Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'ouest respectivement par des rues en projet de 16 m et 14 m, au sud par le lot n° 1380 et à l'est par le lot n° 1383.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16451 déposée le 15 Avril 1994, M. ATTIOGBE Agbetiafan, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 94 ca,

situé à Lomé-Tokoin, commun de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les héritiers Zandji, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16452 déposée le 19 Avril 1994, M. DIGOH Kodzo Afanou, profession de Technicien Mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 99 a 56 ca, situé à Assahoun-Fiagbé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Assahoun-Fiagbé et borné au nord par Toko Kouma, au sud par Wuadi Komla, à l'est par la route Assahoun-Fiagbé-Nyidové et à l'ouest par Aziamado Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16453 déposée le 19 avril 1994, M. BOUNDJOU Gbati, profession de Brigadier de Police, demeurant et domicilié à Binawaliba, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 62 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Binawaliba et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kpalou et au sud par la propriété M'BOH Dare.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16454 déposée le 19 avril 1994, M. SEGBOR Kossi Messan, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca 8, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est respectivement par des rues de 16 m et 14 m, au sud par le lot n° 168 et à l'ouest par le lot n° 162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16455 déposée le 19 avril 1994, Mlle SEGBOR Ablavi, profession de Laborantine d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 75 ca 3, situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par les lots n°s 184 et 185, à l'est par le lot n° 178 et à l'ouest par le lot n° 175.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16456 déposée le 19 avril 1994, M. SEGBOR Mawuvi René, profession d'Attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 25 ca 8, situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16457 déposée le 19 avril 1994, M. Agboli Kofi Robert, profession de Laborantin d'Etat au CHU, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 90 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoe et borné au nord par une rue en projet de 18 m, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16458 déposée le 19 avril 1994, M. Segbor Kwami Céphas, profession d'Assistant Météo à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé 6, rue Bob-Akitani, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 90 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoe et borné au nord par une rue en projet de 18 m, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16459 déposée le 19 avril 1994, M. SEGBOR Kossi Messan, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 75 ca, situé à Lomé-Hédzranawoe, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoe et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le Boulevard du Haho, à l'est par lot n° 2 et à l'ouest par le Boulevard du Zio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16460 déposée le 19 avril 1994, M. Segbor Agbenyega Kwami, profession de Professeur de CEG, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 40 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoe et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le Boulevard du Haho, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16461 déposée le 19 avril 1994, M. SEGBOR Messan Joseph, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca 3, situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 167, à l'est par le lot n° 163 et à l'ouest par le lot n° 161.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16462 déposée le 19 avril 1994, M. Dathey Anani Raymond, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 87 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue en projet de 18 m, au sud par le lot n° 1, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le Boulevard du Zio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16463 déposée le 19 avril 1994, M. GUMENU Kossi, profession d'Agent de Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 166, à l'est par le lot 162 et à l'ouest par le lot n° 160.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16464 déposée le 20 avril 1994, M. AMAVI Yaovi Anani Paul, profession de Fonctionnaire à UDECTO, demeurant et domicilié à Lomé-Gbenedjikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 00 a 15 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpogblo Amave et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Attisso Anagba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16465 déposée le 21 avril 1994, M. BATTAH Koffi Mégnissè, profession d'Entrepreneur,

demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 1294, au sud par le lot n° 1298, à l'est par le lot n° 1296 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16466 déposée le 21 avril 1994, Mme HOUNSIHOUE Martine, profession d'ex-Employée des PTT, demeurant et domiciliée à Lomé-Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 27 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 743 et à l'ouest par le lot n° 739 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16467 déposée le 21 avril 1994, M. DRAVIE Efoé Titus, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot n° 755, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 753 et à l'ouest par le lot n° 757.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Lawson Bozembo David et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16468 déposée le 21 avril 1994, M. ZIGGAR Alaga Hovor, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé-Kpéhénou N° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 83 ca, situé à Agoényivé-Fiové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové-Démakpoé et borné au

nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1353 et à l'ouest par le lot n° 1351.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16469 déposée le 22 avril 1994, M. TCHEMI Kakouwé Tchambi, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 07 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1717.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16470 déposée le 25 avril 1994, M. d'Almeida Messan Dyonisio, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 58 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par les lots n°s 46 et 51, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 43.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16471 déposée le 28 avril 1994, M. AKAYA Toï Essossimna, profession de Médecin du Travail, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 91 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 5, à l'est par les lots n°s 3 et 4 et à l'ouest par lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16472 déposée le 28 avril 1994, M. TIDJANI Soumaïla Aremou, profession d'Agent

Commercial, demeurant et domicilié à Lomé 25, rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1273 et à l'ouest par le lot n° 1275.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16473 déposée le 28 avril 1994, M. Agouda N°dossouwe, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 59 ca, situé à Lomé-Totsi, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 275, au sud par le lot n° 279, à l'est par le lot n° 278 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16474 déposée le 28 avril 1994, M. Afan Sodokpo Towadé Mètonou, profession d'agent de banque (BCEAO), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 73 ca, situé à Aflao-Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 454, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 28 m et à l'est par le lot n° 455.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16475 déposée le 28 avril 1994, M. Johnson Afékèkè, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 80 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Johnson.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16476 déposée le 28 avril 1994, M. Johnson Afékèmè, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 51 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord et à l'est par la propriété Johnson, au sud et à l'ouest par la propriété Tessou Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16477 déposée le 28 avril 1994, M. Johnson Afékèmè, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 01 a 36 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord à l'est et à l'ouest par la collectivité Tessou et au sud par la propriété Johnson.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16478 déposée le 29 avril 1994, M. Gawosso Komi Agbi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 33, Rue Sacré-Cœur Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 04 a 38 ca, situé à Agoènyivé-Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété Nouzan Ayikadji, au sud par la collectivité Djivon, à l'est par la propriété Ahombo Akakpo et à l'ouest par la collectivité Ahombo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16479 déposée le 29 avril 1994, M. Amouzou Kloutsé Koffi, profession d'agent de banque (BTCI), demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 45 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao-Totsivi et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1214, à l'est par le lot n° 1222 et à l'ouest par le lot n° 1220.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16698 déposée le 07 septembre 1994, M. Kodjovi Nonome Kugbe, profession de Conservateur de la Propriété Foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 39 ca, situé à Lomé commune de Lomé connu sous le nom de Assivito et borné au nord par la rue du Mono, au sud par l'Avenue du 24 janvier, à l'est par le TF n° 39 du cercle de Lomé et une autre propriété, et à l'ouest par la rue Jeanne d'Arc.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat Togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière
Germain Kelleba BALLEBAKO